

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1289 décision n° 1289 du 5 novembre 1946

n° 1289

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

5 novembre 1946

Numéro JO

n° 11 du 30/11/1946

Date du numéro

30 novembre 1946

TEXTE INTÉGRAL

Les miliciens dont les noms suivent bénéficient de l'ancienneté de leurs services dans l'armée et dans la milice en raison de leur participation à des opérations de guerre : 1753. — Galile Ghaleh, 1re classe, 1er échelon. 2e compagnie ; 1722. — Mohamed Ahmed, 1re classe, 1er échelon, 2° compagnie ; 634. — Abdillahi Liban, 2e classe, 2e échelon, 2e compagnie ; 1729. — Ahmed Mohamed, 2e classe, 2e échelon, 2e compagnie ; 1721. — Abdillahi Mohamed, 2e classe, 2e échelon, 2° compagnie ; 1726. — Roble Omar, 2e classe, 2e échelon, 2e compagnie. Les rappels éventuels seront payés en même temps que la solde du mois d'octobre 1946.